



## Tapage diurne hebdomadaire

Par **David19**, le **24/12/2012** à **11:56**

Bonjour, c'est à bout de nerfs que je me tourne vers vous en espérant que vous pourrez m'apporter une aide de par vos précieux conseils. Je m'excuse par avance de la longueur du texte mais c'est pour que vous ayez toutes les cartes en main afin d'y voir clair.

Je vous expose mon cas : je vis dans une bâtisse qui ne comporte que 2 studios (au rez de chaussée et loués par agence) et mon appartement au premier étage (je le loue directement auprès du propriétaire).

Je précise que l'escalier menant au premier étage est un véritable amplificateur de par sa forme (sorte de cône qui donne un effet de phonographe au final), de plus les plafonds d'origine étaient à 3m20 mais ont été rabaissés dans les studios à hauteur normale (sans isolation donc effet de caisson). De plus, ma chambre est située juste au dessus de la cuisine qui fait office d'entrée du locataire dont je vais vous parler.

Cela fait maintenant 3 ans que je subis des troubles à répétitions (claquements de porte de livreurs et d'infirmières au point de faire trembler le plancher, c'est peu dire). J'ai travaillé de nuit et je peux vous dire qu'être réveillé en sursaut moins de deux heures après s'être couché est plus que désagréable. J'ai alors décidé d'en parler directement à la personne concernée (malheureusement cette personne n'a pas forcément toute sa tête). Le calme est revenu... Une semaine ! Puis rebelote, j'ai donc réitéré très poliment ma demande... "Rerebelote", je suis redescendu et me suis vu me faire claquer la porte au nez avec un "oh ça va ça commence à suffir". J'ai donc décidé d'agir le soir même vers 19h/19h30 (je suis décidément trop gentil) : jouer à la pétanque sur le plancher. "Môssieur" a tenu 5 minutes avant de monter, s'en est suivi une explication musclée (mais uniquement verbale) qui au final n'aura servi à rien.

J'ai donc décider de mettre un mot sur la porte invitant les infirmières et livreurs de repas à ne plus claquer les portes (car le temps que je m'habille et descendent les personnes sont déjà

reparties), résultat négatif et le locataire incriminé a même finit par retirer ce mot !

C'est désormais **du lundi au dimanche à 07h/07h30** (infirmières). Mardi, jeudi et samedi à 08h/08h30 pour les livraisons de repas.

Je suis à bout, j'ai déjà été sous calmant car j'avais une tension à 15,8 (16,10 aux dernières nouvelles et rythme cardiaque à 120 !) mais je ne veux pas réitérer la prise de ce type de médicaments car j'estime que je ne devrais pas avoir à le faire.

Sachant que le 3ème locataire ne fera absolument rien (car n'ayant pas la lumière à tous les étages si vous me permettez l'expression et vivant à droite à gauche), le propriétaire non plus j'ai déjà essayé de ce côté là (réponse "oh mais vous savez il est âgé et n'a pas toute sa tête"....).

Au secours !

- Quels sont les recours possibles avant le dépôt de plainte ?
- Est-ce qu'une plainte est possible si aucun autre recours n'est envisageable ?
- Si oui, croyez-vous qu'un(e) avocat(e) prendrait en considération cette affaire sachant que je bénéficierai de l'aide juridictionnelle de par ma situation ?

Il faut que je règle cette situation [s]très vite[/s] car sinon je vais craquer et cela va très mal se finir (soit pour moi, soit pour lui, soit pour les deux !)

Par **chris\_idv**, le **03/01/2013** à **17:12**

Bonjour,

Si vous n'avez pas porté plainte il semble temps de le faire.

Cordialement,